

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Samedi 22 mai 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mai, s'est réuni le samedi 22 mai 2021 à 11h00, en séance ordinaire, à la salle Marguerite DELAIR, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, MEDIGUE Daniel, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : Messieurs DEVAUX Antoine pouvoir à Mme DeParis-Vincent Christelle, GAVAND Jérôme donne pouvoir à Virginie Romand, M. GIRO Pierre pouvoir à M. Daniel PERNOT, Mme KOLLY Graziella, M. MICAUD Eric donne pouvoir à M. Patrick Marques, REVOL Pierre.

Désignation du secrétaire :

M. Daniel Pernet a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Le compte rendu du 12 avril est approuvé à l'unanimité.

2. Terrain Multisports

Des devis ont été demandés à :

AMC Diffusion – garantie 10 ans : fronton 3 m – Terrain 24 x 12 m : **53 523,60 € TTC**

HUSSON – garantie 20 ans : fronton 6 m – Terrain 25 x 13 m : **53 894,72 € TTC**

KOMPAN – Garantie 20ans – Fronton 5 m – Terrain 24 x 12 m : **56 984,40 € TTC**

AGORESPACE – Garantie 20 ans – Fronton 5 m – Terrain 24 x 12 m : **76 034,40 € TTC**

Le conseil municipal retient la proposition la mieux-disante techniquement, d'un montant de 53894.72 € TTC émise par l'entreprise Husson, au vu de la garantie 20 ans, fronton plus large et terrain plus grand de 37m², ainsi que le marquage des terrains.

Une délibération sera prise.

3. Acquisition d'un brûleur mauvaises herbes

M. Daniel Pernet expose la nécessité d'acquérir un brûleur mauvaises herbes sur 40 cm de large, à air chaud et non pas flamme, ce qui permet de gagner du temps par rapport au brûleur actuel.

Un essai a été réalisé et s'avère probant.

Des devis ont été présentés :

TRIANGLE OUTILLAGE : 2 868 € TTC

JURA MOTOCULTURE : 3 048 € TTC

AGRIFOURNITURES : 3 271 € TTC

M. PERNOT précise que JURAMOTOCULTURE est le seul prestataire à proposer un brûleur avec harnais pour un meilleur confort de l'agent.

Le Conseil municipal retient la proposition de Jura Motoculture au vu du matériel, de la proximité pour un SAV, pour un montant de 3048 € TTC.

Une délibération sera prise.

4. Vente de l'ancien véhicule communal

La commune a trouvé preneur pour l'ancien véhicule technique (KANGOO). Il s'agit de l'entreprise SCL GRANULAT pour un montant de 800 €.

Le conseil municipal approuve la proposition de la Société des Carrières des Lacs.

Une délibération sera prise.

5. Rencontre des forgerons : acquisition œuvre d'art

Mme le maire présente la dernière rencontre avec les organisateurs de la manifestation « Rencontre de FORGE ». L'œuvre peut être retravaillée et les formes assouplies, le héron pourrait être placé sur la pile d'une ancienne passerelle à la capitainerie, un héron plus petit et galvanisé peut également être réalisé, pour être placé sur la fontaine. La subvention demandée (3000€ minimum, bien en deçà de la valeur vénale d'un tel ouvrage artisanal), n'est pas inscrite au budget.

Le conseil se positionne :

- Pour le maintien de la mise à disposition foyer gratuite et emplacement sur les 3 jours,
- Ne souhaite pas donner suite à l'acquisition, la commune n'ayant pas prévu cet investissement au budget (3000 € minimum). Par contre si une rencontre a lieu dans 2 ans, l'association devra présenter le dossier bien en amont afin que le conseil puisse réfléchir au thème et à l'œuvre produite.
- Un dossier plus complet est demandé, notamment le budget, pour se positionner sur une subvention au même titre que les autres associations et accompagner les membres dans la recherche d'autres aides pour cette manifestation 2021.

6. Appartement intercommunal

- Mme le Maire donne lecture du courrier de M. WEBER et Mme DUTRIAUX donnant congé au 19 juillet 2021 de l'appartement intercommunal occupé depuis le 1er février.
Une délibération sera prise pour autoriser Mme le Maire à signer tout nouveau bail pour une location à compter du 20/07/2021.
- Le changement de la chaudière gaz était inscrit au budget pour la fin de l'année, malgré une révision récente, la dernière panne a nécessité son remplacement d'urgence et donc par une autre chaudière gaz. Après consultation et accord des communes de Mesnois et Patornay, la chaudière a été changée pour un montant de 2873,08 € TTC.
Une délibération sera prise.

7. Questions Diverses :

Antenne relais : le dossier suit son cours au niveau d'Orange

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 05.
Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à
contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.*

Prochain conseil municipal le 8 juin 2021